

**SEANCE DU
14 MARS 2024**

**RAPPORT N° V-2
24SGADB0027**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
21**

**Date de convocation :
8 mars 2024**

**Date d'affichage :
15 mars 2024**

**OBJET:
Dépollution et transfert d'éléments de
patrimoine industriel hors format pour
l'Ecomusée Creusot Montceau -
Autorisation de signature d'une
modification n°2 au marché n° 21031PAP**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 24**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 3**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 14 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Monique LODDO
M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2194-1, R. 2194-3 et R. 2194-5 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marchés liées à des circonstances imprévues,

Vu la décision du Bureau communautaire du 17 juin 2021, visée le 18 juin 2021, autorisant la signature du marché pour le traitement et le transfert du patrimoine industriel de l'Ecomusée,

Vu le marché n° 21031PAP visé le 07 décembre 2021 et notifié le 09 décembre 2021,

Vu la décision du Bureau communautaire du 14 septembre 2023, visée le 18 septembre 2023, autorisant la signature d'une modification n° 1 du marché 21031PAP

Vu la modification n°1 au marché n° 21031PAP notifiée le 29 septembre 2023

Le rapporteur expose :

« Les prestations du marché 21031PAP ont connu des évolutions portant sur leur organisation, leurs qualités techniques et leur montant financier:

- Réactualisation de la méthodologie

Au regard des aléas rencontrés pour la réhabilitation du bâtiment des futures réserves à Montchanin, les prestations du marché 21031 PAP de dépollution et de transfert des Hors Formats ne pourront être exécutées selon la méthodologie initiale envisagée, à savoir leur traitement, puis leur transfert immédiat vers le nouveau bâtiment. Afin de ne pas retarder le chantier des collections et ne pas perdre les subventions sollicitées, il a été préconisé de réaliser un stockage tampon *in situ* des Hors Format, avec délimitation de zones, et d'opérer un travail par phase afin de libérer au fur et à mesure la place nécessaire pour la chaîne opératoire de traitement. Cette dernière sera mise en œuvre selon une méthodologie définie au cas par cas.

Dans l'attente du transfert et du transport des Hors Formats vers les nouvelles réserves, ces derniers seront conditionnés avec un film de protection.

- Réactualisation du corpus

Il est proposé d'ajouter au corpus de dépollution des Hors format, une chaudière stockée dans un site au Creusot depuis les années 1990 (moyennant un loyer annuel) et appartenant à l'Ecomusée. Suite à la mission de récolement en 2015, il avait été décidé de se séparer de cet objet en l'absence d'intérêt patrimonial et de son état de conservation, tout en devant faire l'objet d'une dépollution au préalable.

- Réajustement financier

Au regard des changements méthodologiques pour la dépollution et le transfert des Hors Format vers les nouvelles réserves ainsi que la prise en compte d'une nouvelle machine à dépolluer, une modification n°2 au marché 23031PAP est nécessaire et s'élève à 45 435,57 € HT, soit 54 522,68 € TTC, dont le projet est annexé au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 2 au marché 21031PAP conclu avec le groupement conjoint SFTP / A. CORROS, la SAS FPT, domiciliée 259, rue Benoit MULSANT, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, étant mandataire, pour un montant de 213 500€ HT, soit 256 200 TTC ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 mars 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 mars 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

